

## Comité Syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2019

### Extrait du registre des délibérations

- 19-31-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 mars 2019
- 19-32-CS Adhésion à l'Etablissement d'Agglopolys – Communauté d'Agglomération de Blois
- 19-33-CS Adhésion à l'Etablissement de Limoges Métropole
- 19-34-CS Adhésion à l'Etablissement de Montluçon Communauté
- 19-35-CS Dissolution du SICALA de Saône-et-Loire
- 19-36-CS Délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de trois EPCI-FP lozériens
- 19-37-CS Participation de l'Etablissement au projet « Eau et Changement Climatique » dans le cadre du programme européen LIFE
- 19-38-CS Participation de l'Etablissement au projet « MORFOSE » dans le cadre du programme européen LIFE
- 19-39-CS Attribution d'une subvention à la ville de Beaugency (45)
- 19-40-CS Attribution d'une subvention à l'association « CUMULUS » (58)
- 19-41-CS Attribution d'une subvention à l'association « Les pieds à terre » (43)
- 19-42-CS Attribution d'une subvention à la ville d'Orléans (45)
- 19-43-CS Attribution d'une subvention à la ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)
- 19-44-CS Attribution d'une subvention à l'association « Roanne Triathlon » (42)
- 19-45-CS Barrage de Villerest – Autorisation de l'AAPPMA « Les Pêcheurs de l'Aix » de pêcher le long de parcelles propriétés de l'Etablissement
- 19-46-CS Barrage de Villerest – Autorisation du Groupement de la vallée de la Loire de chasser dans des parcelles propriétés de l'Etablissement
- 19-47-CS Affectation de crédits de report
- 19-48-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « Dignes » en Loire aval au sein de la direction de l'exploitation et de la prévention des risques
- 19-49-CS Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « Dignes » au sein de la direction de l'exploitation et de la prévention des risques
- 19-50-CS Accroissement temporaire d'activités au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée – périmètres du SAGE Allier aval et du SAGE Sioule

Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le **4 JUIL. 2019**
- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire le **4 JUIL. 2019**
- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre-Val de Loire, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

Le Président  
de l'Etablissement public Loire

Daniel FRECHET



**N° 0365**